

COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 44/14 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre ce conseillers :

En exercice: 29

Présents: 26 Votants: 29

Procurations: 03

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 26 MAI 2014

Affiché le : 2 3 MAI 2014

L'An deux mille quatorze, le dix-neuf mai, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué. s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION: 12 mai 2014

PRÉSENTS: Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, RAYMOND, MARQUIER, LE GUIRIEC, FERTE, SEIB-TAUPIN, GIOIA-MASSOT, ANGO, LACLAU, SUZE.

PROCURATIONS

M. RIGAUD Mme LLOUBERES Mme FIEVRE à Mme MAUREL M. SALAÜN M. FERTE

SECRETAIRE: M. ZAMBONI a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : FINANCES - Budget Primitif 2014 - Attribution de subvention au Comité des Fêtes.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'allouer pour 2014 une subvention d'un montant de 18 985 € au Comité des Fêtes.

Les membres du Conseil Municipal auront à se prononcer sur cette attribution de subvention.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à la majorité (7 voix contre : Mmes et MM. SUZE, GIOIA-MASSOT, SEIB-TAUPIN, FERTE, LACLAU, SALAUN, ANGO) :

Mmes et MM. LIAN, GONZALEZ, ANDUZE, BERNES, RIGAUD ne participent pas au vote

Le Mair

D'allouer une subvention de 18 985 € au Comité des Fêtes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 21 mai 2014

Lygiane MA